

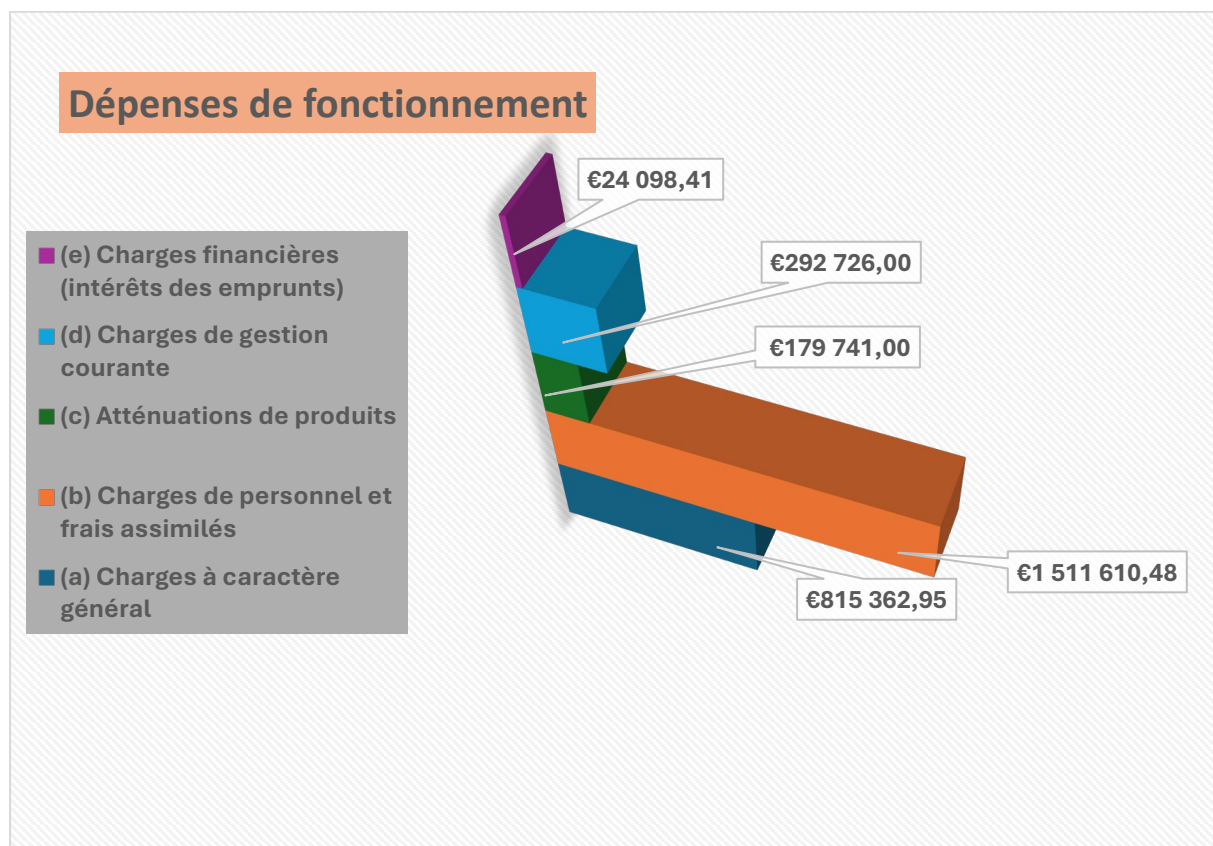
BP 2025

Le budget primitif 2025 de la commune de Versonnex (01210) a été adopté par le conseil municipal à l'unanimité le 07/04/2025. Il retrace les informations financières essentielles. Il permet de rendre compte des prévisions de recettes et de dépenses autorisées et prévues pour l'exercice 2025, dans le but de maintenir un service public.



Des dépenses de fonctionnement scrutées à la loupe

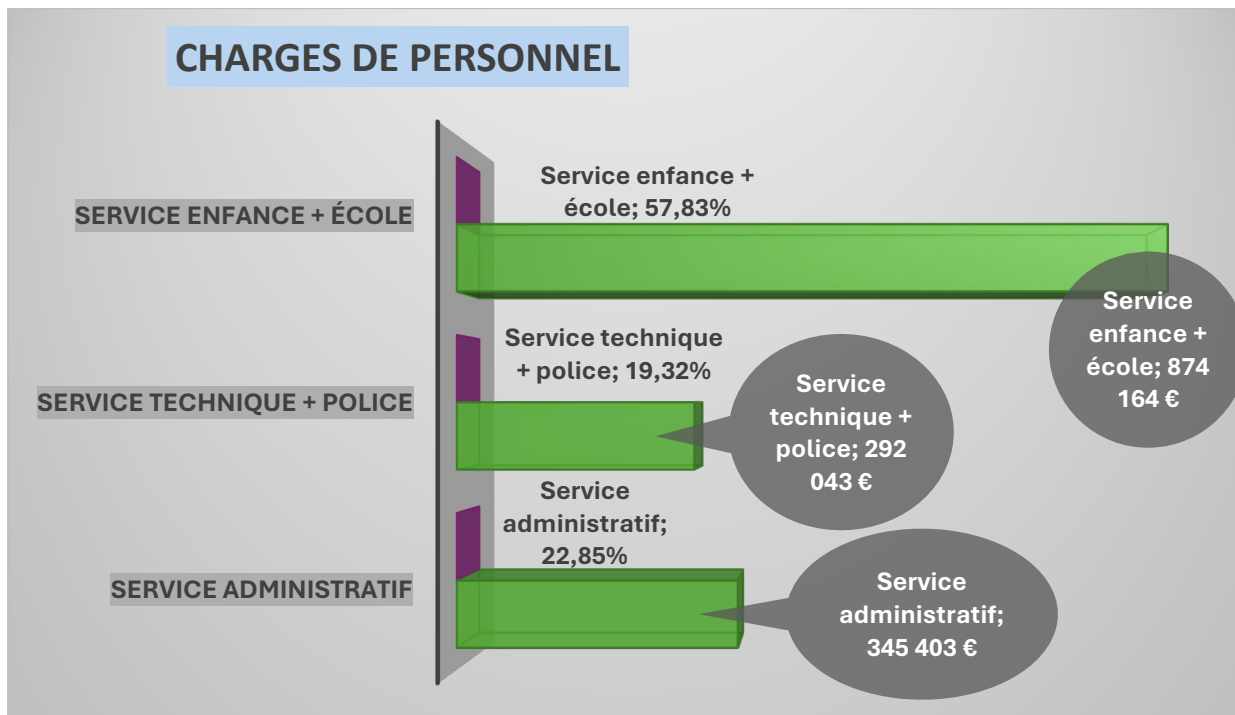
Dans un contexte où l'état prévoit une contribution de 500 millions d'effort des communes et EPCI afin de contribuer à la baisse du déficit public, l'objectif du budget primitif 2025 est de maîtriser les dépenses et de proposer un équilibre entre l'augmentation des coûts et la stratégie d'achat de la collectivité.



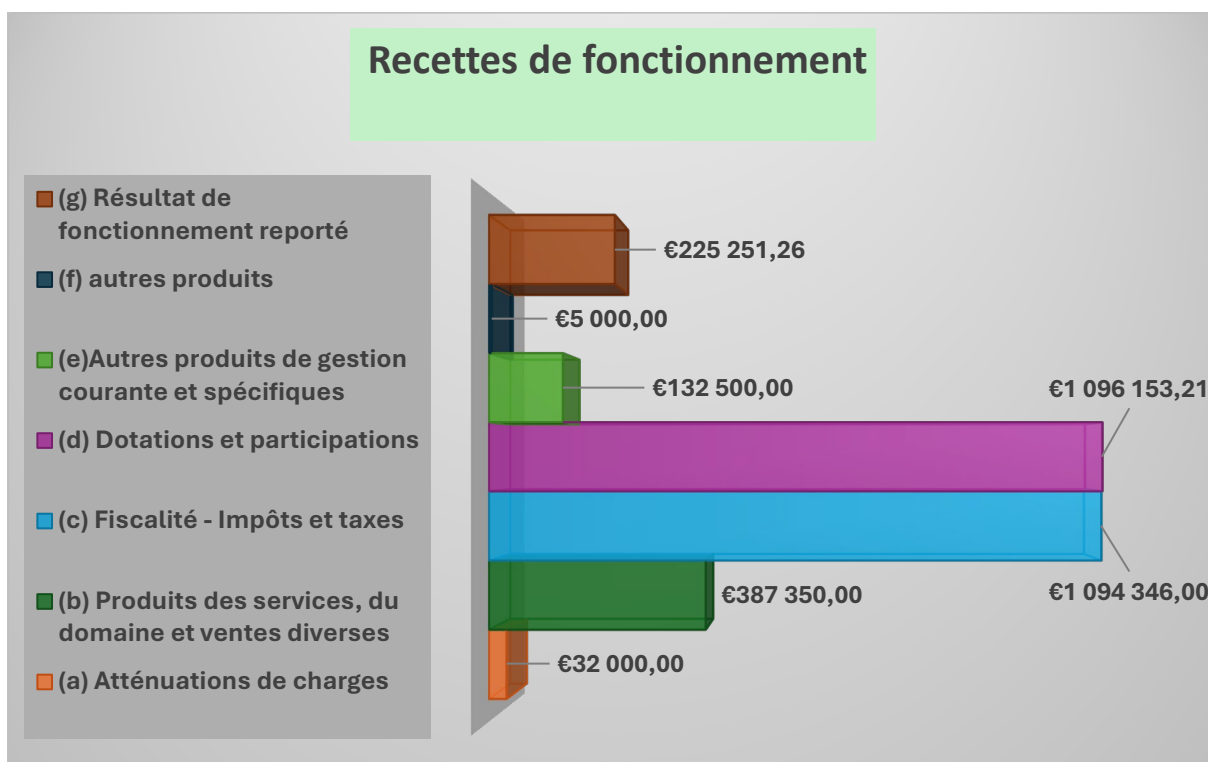
- ✓ (a) Dépenses de fluides, fournitures, services extérieurs, assurances, entretien et maintenance du patrimoine, prestations de services et autres ...
- ✓ (b) Comprend la masse salariale (salaires et primes)
- ✓ (c) Correspondent aux recettes touchées par la commune et qui doivent être reversées aux organismes

- ✓ (d) Correspondent aux dépenses spécifiques liées à l'activité courante de la commune (cotisations, contributions, subventions de fonctionnement, formations, créances irrécouvrables etc...
- ✓ (e) représentent les coûts liés à la rémunération des capitaux empruntés, les dotations et provisions financières etc...
- ✓ (f) On parle là des amortissements qui constituent une charge comptable permettant de répartir le coût d'un actif sur sa durée d'utilisation

La répartition des charges du personnel



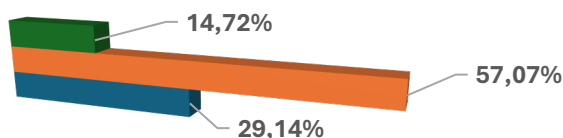
Les recettes de fonctionnement



- ✓ (a) correspondent aux dépenses réalisées par la commune qui doivent être réduites : le remboursement des indemnités journalières de la sécurité sociale etc.
- ✓ (b) produits découlant des prestations de cantine, du périscolaire, du centre de loisirs, des concessions cimetière, etc.
- ✓ (c) Elles sont dynamiques du fait de la revalorisation automatique des bases de calcul. Il faut donc souligner que, comme pour l'année qui vient de s'écouler, la commune de Versonnex, n'augmentera pas les taux communaux des taxes foncières que voici et qui resteront donc stables en 2025.

Pas d'augmentation des taux d'imposition

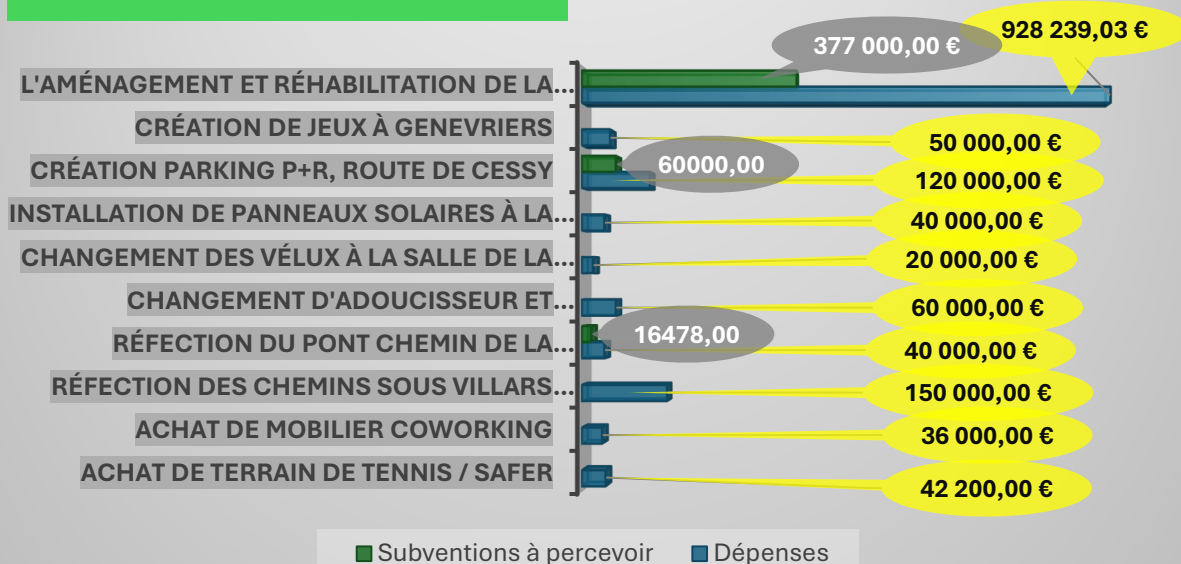
■ Taxe d'Habitation Résidences Secondaires (THRS)
■ Taxe foncière non Bâti (TFNB)



- ✓ (d) comprennent les dotations de l'Etat, la CGF, les subventions de la CAF
- ✓ (e) principalement les revenus des immeubles
- ✓ (g) la partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 reporté sur le budget 2025

✚ Les investissements retenus ont été minutieusement étudiés et retenus dans le but d'entretenir, d'améliorer notre patrimoine et de répondre aux besoins de la population communale.

Projets d'investissements 2025

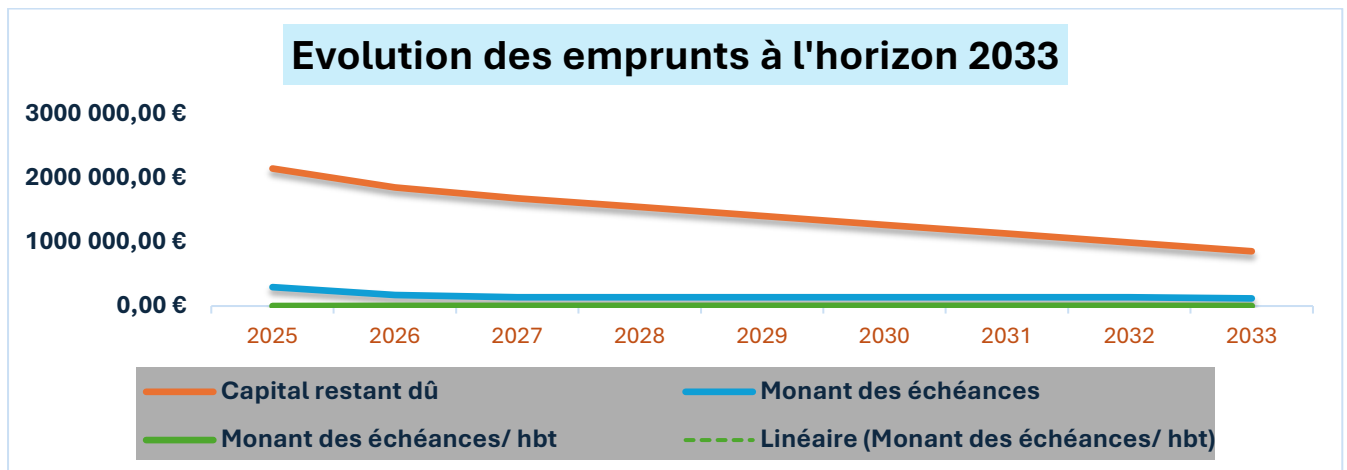


✚ Etat des emprunts

L'emprunt d'un montant de 1 500 000,00 € contracté en 2006, pour la réalisation du projet « travaux aux CTS/CPI » (centre technique et Centre de première intervention) arrive à terme sur cet exercice 2025.

Pour information, un autre emprunt d'un montant de 300 000,00 € contracté en 2017 permettant de réaliser les travaux du projet « terrain multisports » arrivera à terme en 2026.

La commune ne disposera que de deux emprunts en cours ce qui fera augmenter notre capacité d'autofinancement tout en continuant de maîtriser nos dépenses.



Points clés

- ❖ Budget principal = 5 100 625,86 €
- ❖ Dette / hab. = 966,46€
- ❖ Projet réhabilitation grange à pont travaux encours = 928 239,03 €
- ❖ Subvention versée au CCAS = 19 000,00 €
- ❖ DGF = 278 000,00 €
- ❖ CFG = 690 000,00 €
- ❖ FCTVA sur les dépenses de fonctionnement 10 412,43 €
- ❖ FCTVA sur les dépenses d'investissement 20 553,11 €
- ❖ Impôts locaux et autres fiscalités = 1 087 346,00 €